

Document

Déficit budgétaire de 71,9 milliards d'euros à fin avril (13.06)

Reuters – 12.06

Le déficit du budget de l'Etat en exécution était de 71,9 milliards d'euros à la fin du mois d'avril, contre 45,0 milliards à la même date en 2008, annonce le ministère du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique.

L'écart s'explique à hauteur de 9,7 milliards par l'incidence de la mise en oeuvre des mesures de relance de l'économie et, pour le reste, par l'évolution moins favorable des recettes fiscales due à la conjoncture, précise le ministère dans un communiqué.

Le projet de loi de finance rectificative pour 2009, adopté en avril par le Parlement, prévoit un déficit record de 104 milliards d'euros cette année mais ce chiffre risque d'être revu à la hausse au vu de la baisse plus forte que prévu de l'activité pendant les trois premiers mois de l'année.

Le gouvernement a officialisé cette semaine sa nouvelle prévision d'une croissance de -3% cette année, au lieu de -1,5% précédemment, ce qui entraînera mécaniquement une baisse des recettes.

Les prévisions pour le budget seront discutées à l'occasion du débat d'orientation budgétaire dont l'ouverture est programmée le 30 juin à l'Assemblée nationale.

Au 30 avril 2009, les dépenses totales (dépenses du budget général et prélèvements sur recettes) atteignent 127,0 milliards d'euros contre 123,1 milliards un an plus tôt, selon le communiqué du ministère.

"Cette évolution traduit, notamment, les effets de la mise en oeuvre du plan de relance voté dans le cadre du premier collectif budgétaire pour 2009," indique-t-il.

Les dépenses budgétaires exécutées au titre du plan de relance (directement exécutées par les ministères ou versées à des opérateurs de l'Etat) s'élèvent ainsi à 2,9 milliards à la fin du mois d'avril, dont 0,8 milliard pour la prime de solidarité active versée au début du mois d'avril à 4,15 millions de ménages modestes.

"Hors plan de relance, l'évolution d'une année sur l'autre des dépenses est maîtrisée, en ligne avec les prévisions de la loi de finances," souligne-t-il.

La baisse de la charge de la dette (-1 milliard) s'explique par l'évolution favorable des taux d'intérêt appliqués à la dette de court terme (BTF), ajoute-t-il.

Les recettes du budget général (nettes des remboursements et dégrèvements et hors prélèvements sur recettes) s'établissent quant à elles à 70,2 milliards au 30 avril contre 92,5 milliards un an plus tôt.

Les recettes fiscales nettes s'élèvent à 65,6 milliards, en repli de 24,7 milliards par rapport à la même date en 2008. "Cette baisse s'explique à la fois par la mise en oeuvre des mesures de soutien à la trésorerie des entreprises dans le cadre du plan de relance (6,8 milliards) et par l'évolution défavorable des recettes fiscales sous le coup de la conjoncture", explique le ministère.

Sur un remboursement total de 6,8 milliards aux entreprises, 1,1 milliard concerne les reports en arrière de déficit d'impôt sur les sociétés, 2,4 milliards le crédit d'impôt recherche et 3,3 milliards les remboursements de crédits de TVA.

Hors plan de relance, l'évolution des recettes fiscales (-19,8% par rapport à 2008) est surtout affectée par un recul du produit de l'IS (-11,7 milliards par rapport à l'an dernier), conséquence de la dégradation des résultats des entreprises en 2008, et des recettes de TVA (-5,1 milliards), signale le communiqué.

Le produit des recettes non fiscales présente, au 30 avril, une hausse de 2,4 milliards d'une année sur l'autre. La forte progression constatée s'explique, pour l'essentiel, par le versement anticipé de certains dividendes, dont 1,8 milliard versé par la Banque de France. Les recettes non fiscales enregistrées à la fin du mois d'avril intègrent, par ailleurs, l'encaissement de 666 millions d'euros au titre de la rémunération de la garantie de l'État octroyée à Dexia ainsi qu'à la Société de financement de l'économie française (SFEF).